



Annulation d'un mariage qui n'existe déjà plus depuis 9 ans

Par **linda f**, le **23/12/2014** à **03:49**

bonjour,

voilà je suis un peu désespérée et je ne sais pas trop quoi faire, je me suis mariée en aout 2005 avec un marocain sans papiers, à cette époque j'étais en rupture familiale depuis 2 ans, j'étais quasiment à la rue et cet homme a été très gentil avec moi, je vivais chez lui depuis quelques temps quand il m'a proposer de l'épouser, au départ il m'avait promis un mariage religieux et civil au Maroc entouré des siens, par la suite il a décidé que le mariage civil se ferait ici et qu'on irai au Maroc ensuite pour le mariage religieux, j'ai accepté mais je voulais quand même marqué le coup en choisissant une de mes meilleures amies comme témoin, elle n'était pas disponible en aout et j'ai voulu repousser la date en septembre, il n'a pas accepté, il m'a imposé comme témoin une personne que je ne connaissais pas, il ne m'a pas offert de bague comme il l'avait promis, la cérémonie c'est passé de manière expéditive, j'étais un peu triste mais j'avais encore espoir d'un vrai mariage au Maroc, sauf que j'ai vite déchanté car au bout de 3 jours il m'a déclaré que tant qu'il n'avait pas fait le nécessaire pour sa régularisation ici, il était hors de question que nous allions là bas, le pire c'est que malgré tout il ne voulait pas consommer le mariage tant qu'il n'y a pas de cérémonie religieuse, j'ai commencé à avoir des soupçons sur la vrai nature de ce mariage, il gardé farouchement sur lui notre livret de famille ainsi que toutes les copies de mes papiers administratifs, en décembre il a été convoqué pour un 1er rdv à la préfecture sans m'en parler (il pensait pouvoir faire les démarches seul)sauf qu'il lui ont demandé de revenir avec moi cette fois et lui donner un autre rdv pour janvier, il était très mécontent et agacé, je l'entendais parlé au téléphone et il disait être contrarié que ça prenne autant de temps. avant le fameux rendez vous il faisait tout pour m'amadouer et me reparler d'un éventuel voyage au Maroc en février mais je n'y croyais plus, du coup je n'ai fait aucune démarche pour mentionner mon statut marital auprès de l'administration (caf, cni, ect..) du coup lors du rdv à la préfecture, ils nous ont redemandé de

revenir en février cette fois avec tous mes papiers avec mon nom marital dessus, en sortant de la préfecture il était furieux, il m'a traité de tous les noms, disant que je ne faisais rien pour faire marcher ce mariage. on a eu une énorme dispute ce soir là, et j'ai vu son vrai visage et ses réelles intentions, je lui ai donc dit que je voulais divorcer, il a rigolé et m'a dit essaye tjs, le temps que la procédure aboutisse j'aurais déjà mes papiers. Je suis donc partie le lendemain en emportant mes affaires, sauf le livret de famille qui gardait tjs lui, pendant un mois il m'a laissé des appels de menaces, de chantage d'aller voir mes parents, ect.... la dernière conversation qu'on a eu il m' a dit de toute façon j'ai pas besoin de toi j'ai le livret de famille, et n'essaye même pas de divorcer car c toi qui a abandonné le domicile conjugal, tout sera à ta charge et tu me paieras même une pension alimentaire. j'ai tellement eu peur que j'ai changer de numéro. après ça je n'est plus jamais eu de nouvelles, quand je suis revenu là où nous habitions, en 2009, il n' y habité plus, des personnes on parlé de prison, et de femme et enfants au Maroc mais je ne sais pas si ces rumeurs sont fondés. Je ne pense pas qu'il ai eu ses papiers, puisque je ne suis jamais retourner avec lui à la préfecture, depuis j'ai mon propre appartement à mon nom à plus de 50km de notre ancien domicile, je vis de petits boulots et du rsa. Je fréquente quelqu'un depuis 4 ans, et les choses deviennent sérieuses, je me suis donc renseigner pour divorcer et j'ai su qu'on pouvait divorcer pour altération définitive du lien marital, j'ai parlé de mon histoire à une personne qui m'a parler de l'annulation du mariage. j'aimerais savoir si dans mon cas c'est faisable m^me si je n'ai aucun moyen d'entrer en contact avec mon pseudo mari et que nous avons rompu tout contact depuis 2006. merci pour vos reponses

Par **aguesseau**, le **23/12/2014 à 10:20**

bjr,
je pense que l'annulation du mariage n'est pas possible au bout de 9 ans.
je crois comprendre que votre mariage a eu lieu en france.
vous pouvez effectivement demander le mariage pour rupture définitive du lien conjugal mais si vous n'avez pas les coordonnées.
je vous conseille de prendre contact avec un avocat spécialisé en droit de la famille.
cdt

Par **laurazou**, le **23/12/2014 à 13:11**

etes vous sur aguesseau ? normalement pour une annulation de mariage pour mariage blanc le delai n'est pas de 30 ans ?

Par **aguesseau**, le **23/12/2014 à 13:46**

juridiquement un mariage blanc ou gris ou vert ça n'existe pas et il n'existe pas de prescription en ce domaine.
soit vous êtes mariés en respectant les conditions du mariage soit votre mariage est illégal (par ex:polygamie même si celle-ci n'est pas vraiment interdite au maroc).
en conséquence linda est bien mariée en france.

Par **citoyenalpha**, le **29/12/2014** à **15:01**

Bonjour

je confirme

seule solution DIVORCER = avocat